

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'ESPÉ DE L'ACADÉMIE DE CRÉTEIL

**DU 14 juin 2018** 

## MEMBRES DU CONSEIL DE L'ESPÉ

## ÉTAIENT PRESENTS EN PERSONNE

#### Présidente du Conseil:

Catherine MOISAN (IGEN honoraire).

## Personnalités désignées par les membres du Conseil d'École :

Anne-Marie CHARTIER (Chercheuse associée CNRS/ENS Lyon),

## Personnalités désignées par la rectrice de l'Académie de Créteil :

Martine AMIOT (directrice de la pédagogie), Hervé SEBILLE (DAASEN de Seine-Saint-Denis) ; Michèle DELOMEL (Doyenne des IEN du 2<sup>nd</sup> degré), Jean-Jacques DUMERY (doyen des IA-IPR) **Personnalités désignées** par les universités partenaires :

Jean-Yves ROCHEX (Professeur des universités à l'Université Paris 8), André TARDIEU (Professeur des universités à l'Université Paris 13), Frédéric SALY-GIOCANTI (professeur à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée) Représentants des personnels assurant des activités de formation :

Philippe GERMAIN (Maître de conférences), Anne DONTENWILLE-GERBAUD (Maître de conférences, SENSUPFSU); Nicolas SCHMITT (Professeur des universités, Pour le maintien et le développement de formations et de recherche de qualité à l'ESPÉ); Geneviève GUILPAIN (PRCE HC, SUD Éducation/CGT); Lucile CADET (Former et se former à l'ESPE : réussir ensemble, Professeure des universités); Éric MESNARD (PRAG, SNESUP-FSU). Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'Éducation Nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre :

Didier DELMOND (PEMF, UNSA Education); Lorella BUGEAT (PEMF).

# Représentants des usagers :

Florian LAINEY (FNEC-FP-FO), Pauline BATOT (SNEP-FSU, SNES-FSU, SNUEP-FSU et UNEF pour une formation équilibrée, adaptée à nos besoins!)

# ÉTAIENT ABSENTS

## Représentants de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne :

Françoise MOULIN CIVIL (administratrice provisoire de l'UPEC), Alexandre MAITROT DE LA MOTTE (représentant de l'UPEC), Christophe MORIN (représentant de l'UPEC) **Personnalités désignées par les membres du Conseil d'École :** 

Alain GONZALEZ (directeur du service commun de FC de l'université Pierre et Marie Curie) **Représentants** des collectivités territoriales :

Sandrine SOSINSKI et Geneviève SERT, délégataires de Jean-Jacques BARBAUX (Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne) ; Estelle SICARD, délégataire de Stéphane TROUSSEL (Président du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis) ; Jeannick LE LAGADEC, délégataire de Christian FAVIER (Président du Conseil Départemental du Val de Marne) ; Didier DOUSSET, délégataire de Valérie PÉCRESSE (Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France)

# Représentants des autres personnels

Concettina REGNIER (SAENES, SNPREES-FO-94); Claude OGIER (Technicien informatique).

### Représentants des usagers :

Dina BLANCHEDENT (suppléante FNEC FP-FO); Mickaël MORERA (suppléant SNEP-FSU, SENS-FSU, SNUEP-FSU et UNEF pour une formation équilibrée, adaptée à nos besoins!).

## PERSONNES INVITÉES

ÉTAIENT PRESENTS: Joëlle ADEN, Didier ALAMARGOT, Xavier APARICIO, Stéphane BARDAU, Anne BERNARD, Marie BERROUS, Sophie CANAC, Sébastien COMBESCOT, François COSTA, Nicolas COTTEREAU, Bruno DROUSSET, Alain HENRI, Catherine LAURET, Marie-Hélène LE YAOUANQ, Véronique MANARANCHE, Brigitte MARIN, Jean-Luc PASSIN, Gérard PHELIPPEAU, Sophie RENAUT, Marie-France ROSSIGNOL, Julien NETTER

# ORDRE DU JOUR

- 1. Mise au vote : procès-verbal du Conseil de l'ESPÉ du 5 avril 2018
- 2. Mise au vote : maquettes MEEF 1, 1re et 2e années
- 3. Mise au vote : modalités de contrôle des connaissances, calendriers, modifications des maquettes MEEF 2 et 4
- 4. Mise au vote : mise en place / reconduction d'options dédiées
- 5. Mise au vote : charte des visites
- 6. Mise au vote : formation en mathématiques pour les contractuels du second degré (ESPÉ/UPEC)
- 7. Mise au vote : préparation des enseignants contractuels de mathématiques au CAPES (ESPÉ/Paris 13)
- 8. Information: interruption du parcours maths-informatique à l'UPEM
- 9. Information : préparation de la rentrée 2018
- 10. Information : retour sur la dernière séance du COSP
- 11. Information : renouvellement du conseil de l'ESPÉ et calendrier 2018-2019
- 12. Questions diverses

# DÉBAT EN SÉANCE

La séance est ouverte à 13 heures 35.

Catherine MOISAN ouvre la séance.

**Aude DONTENWILLE-GERBAUD (SNESUP-FSU)** donne lecture d'un communiqué de la session SNES SUP de l'ESPÉ et d'un communiqué intersyndical des élus du conseil de l'ESPÉ.

Déclaration intégrée en annexe 1.

## POINT N° 1 : MISE AU VOTE : PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE L'ESPÉ DU 5 AVRIL 2018

Le procès-verbal du conseil du 5 avril 2018 est approuvé à l'unanimité moins deux abstentions.

## POINT N° 2: MISE AU VOTE: MAQUETTES MEEF 1, 1RE ET 2E ANNEES

## Maquette du Master MEEF 1, 1re année

**Xavier APARICIO** rappelle que cette maquette a été votée le 15 juin 2017 et mise en place en septembre 2017. Il est envisagé d'apporter des modifications à l'organisation de certaines UE et aux modalités d'évaluation.

Dans la maquette votée en juin 2017, l'UE2 n'avait pas été divisée en EC, afin de réduire l'évaluation des étudiants. Cette organisation ayant soulevé des difficultés, il est proposé de réintroduire une division en EC. Les EC de l'UE2 seraient les suivantes :

- EC 2.1 : histoire et géographie, enseignements moraux et civiques ;
- EC 2.2 : sciences et technologies ;
- EC 2.3 : arts plastiques, éducation musicale et histoire des arts.

Ces EC feraient l'objet d'une évaluation en contrôle continu.

Le volume horaire de l'EC3.2 augmenterait de trois heures ; il serait ainsi égal à celui des deux autres EC de l'UE3 — 18 heures.

Le projet d'introduire des cours magistraux dans l'UE5 est abandonné pour des raisons de faisabilité. En conséquence, l'UE5 comprendra 27 heures de travaux dirigés. En outre, il est proposé d'étendre à la maquette des Master 1 en alternance les deux heures de bibliothèque qui avaient été introduites pour l'année 2017-2018.

Il est proposé que l'EC7.2 comprenne 12 heures de travaux dirigés et une demi-heure par étudiant, ce qui permettra de proposer aux étudiants un accompagnement individualisé à la préparation des concours.

Enfin, le volume horaire de l'UE9 est diminué de 3 heures — en contrepartie de l'augmentation de 3 heures du volume horaire de l'EC3.2.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD s'enquiert du nombre maximal d'étudiants pour l'EC7.2.

**Xavier APARICIO** indique qu'il est limité à trente. L'EC7.2 comprenait 6 heures de TP, afin de garantir une demi-heure par étudiant, mais les groupes n'étaient pas de même effectifs. Prévoir une demi-heure par étudiant permet de les rééquilibrer.

**Philippe GERMAIN** observe que, pour l'année 2017-2018, il a été possible de limiter l'effectif des groupes à 25 étudiants.

**Xavier APARICIO** indique que l'ESPÉ s'efforcera d'obtenir des groupes de 25 étudiants. La limite de 30 étudiants est fixée par l'UPEC.

Lucile CADET s'enquiert de l'augmentation du nombre d'évaluations induite par la division de l'UE2 en EC.

Xavier APARICIO indique que les étudiants seront soumis à deux évaluations supplémentaires.

Frédéric SALY-GIOCANTI s'enquiert du contenu des deux heures de bibliothèque.

**Xavier APARICIO** indique qu'il s'agit d'une formation dispensée par le personnel bibliothécaire, qui porte notamment sur l'utilisation des logiciels de gestion des ressources bibliographiques et la recherche de références bibliographiques sur le portail Athéna.

Lucile CADET souhaite savoir comment la demi-heure par étudiant sera traduite en heures de formateur.

**Xavier APARICIO** indique que, si les groupes sont homogènes, les heures de formateurs ne seront pas modifiées par rapport à la situation actuelle.

Le Conseil approuve à l'unanimité la maquette du Master MEEF 1 1<sup>re</sup> année.

### Maquette du Master MEEF 1 2e année

**Xavier APARICIO** indique que le groupe de travail chargé de la refonte de la maquette s'est réuni à cinq reprises entre le mois d'octobre 2017 et le mois de mars 2018. Ce groupe était formé de la direction de l'ESPÉ, du service Master, des responsables des sites de formation, des formateurs de l'ESPÉ, du conseiller technique du recteur pour le 1<sup>er</sup> degré, de maîtres formateurs et de membres des universités partenaires.

Le groupe de travail propose de renforcer l'aspect disciplinaire de la formation des étudiants, en portant le volume horaire de 270 heures à 299 heures. Le nombre d'heures de cours magistraux serait réduit à huit, ce qui permettrait de répondre à une forte demande des formateurs et qui offrirait une plus grande souplesse d'organisation aux responsables de site, qui disposent de peu d'amphithéâtres. Le volume horaire serait plus important au semestre 4 qu'au semestre 3 — 166 heures contre 133 heures —, afin de laisser plus de temps aux étudiants, au premier semestre de l'année, pour préparer leur classe. Le groupe de travail s'est aussi efforcé de limiter le nombre d'évaluations.

Le groupe de travail a cherché à clarifier et à mettre en articulation les contenus de formation. Les enseignements relatifs au contexte d'exercice du métier sont répartis entre l'UE14 (philosophie et sociologie) et l'UE17 (ASH et psychologie). Le groupe de travail propose d'axer la formation sur la mise en situation professionnelle. Certains enseignements porteront sur la gestion de classe et sur la diversité des élèves.

Le groupe de travail a cherché à renforcer l'articulation entre cette mise en situation, les enseignements disciplinaires et la didactique. L'UE12 et l'EU16 regrouperont ainsi les éléments associés au stage et les éléments associés aux mathématiques, au français et aux disciplines de la polyvalence. La réaffectation aux UE disciplinaires et didactiques des heures disciplinaires contenues dans les UAR permettra de rendre visibles les disciplines. En outre, elle assurera l'égalité de formation entre les étudiants et permettra de mieux connaître les besoins de recrutement de formateurs.

Le groupe de travail a défini, pour les Ateliers de Pratique Professionnelle (APP), un cadrage horaire — les pratiques actuelles sont très hétérogènes — : 6 heures de travaux dirigés, 12 heures de travaux pratiques et 1,5 heure de RNA par étudiant, soit 18 heures de formation pour les étudiants avec 75 heures de formateur — pour un groupe de 30 étudiants. Il faut noter que l'APP permet aussi de renforcer le partenariat entre l'ESPÉ et l'Éducation nationale. Ainsi 24 des 75 heures de formateur consisteraient en une intervention des maîtres formateurs. Le projet pédagogique des APP sera mis en place par le coordonnateur de groupe. Le volume horaire prévu permettra d'organiser jusqu'à trois matinées d'APP — par exemple, une matinée dédiée à un renforcement dans le cycle où l'EFS effectue son stage en responsabilité et deux matinées consacrées à l'autre cycle. Il est proposé de former des sous-groupes de quatre EFS.

Éric MESNARD craint que cette organisation n'entérine un nombre de visites par professeur de l'ESPÉ limité à deux.

**Xavier APARICIO** le confirme, mais une demi-heure de RNA peut être utilisée pour une troisième visite. Il est rare de devoir organiser trois visites.

Éric MESNARD souligne que, en tant que coordinateur, il doit limiter le nombre de visites pour financer les APP.

**Aude DONTENWILLE-GERBAUD** rapporte que de nombreux formateurs considèrent les APP comme l'un des éléments les plus efficaces de la formation. Il faut en organiser au moins deux dans l'année. Or ils seront organisés au détriment du suivi individualisé. Il faut augmenter les budgets.

Brigitte MARIN souligne que le budget décroît de façon linéaire. Il est impossible d'augmenter les coûts.

**Aude DONTENWILLE-GERBAUD** rapporte qu'il existerait des volants d'heures non utilisés. Ces heures sont destinées à créer des groupes de soutien pour les EFS en difficulté. Il faut sans cesse arbitrer entre les APP, les visites et les groupes de soutien pour les EFS en difficulté. Il serait utile de dresser un état des lieux de l'utilisation du volume horaire global.

**Brigitte MARIN** précise que les heures correspondant aux visites non effectuées sont réaffectées APP et aux dispositifs particuliers de suivi. Le groupe de travail a cherché à rendre l'affectation des heures plus visible.

**Catherine MOISAN** observe qu'il existe actuellement un volume horaire global pour les APP et les visites. Elle souhaite savoir quelle quantité de ce volume global est affectée, dans la nouvelle maquette, aux APP.

**Stéphane BARDAU** indique que, actuellement, 1,5 heure est mise à disposition pour les APP. Les six heures de suivi sont réparties en moyenne en 4 heures pour les deux visites, 1,5 heure pour les APP, 0,2 heure pour les visites supplémentaires et 0,3 heure pour des modules complémentaires.

**Sophie CANAC** précise qu'il est impossible de savoir quelle a été l'utilisation précise des heures. La nouvelle maquette le permettra.

**Jean-Yves ROCHEX** juge paradoxal que la note plancher soit de 10 pour les langues étrangères et de 7 pour le français et les mathématiques.

Catherine MOISAN partage cet avis.

Jean-Yves ROCHEX note que la place de l'initiation à la recherche se réduit à nouveau.

**Brigitte MARIN** souligne que l'ESPÉ de l'académie de Créteil est l'une de celles qui accordent le plus de poids à la recherche.

**Philippe GERMAIN** souligne que, en réduisant ses exigences, l'ESPÉ ne fait pas apparaître les moyens dont elle a besoin pour assurer ses formations.

**Geneviève GUILPAIN** observe que, par rapport au projet initial de nouvelle maquette, le volume horaire global a diminué. Elle souhaite un bilan de l'utilisation des heures non utilisées pour le suivi individualisé.

**Xavier APARICIO** indique que le volume horaire du projet initial était de 306 heures, dont 96 heures de formateur pour les APP. Ce volume a été réduit, car le nombre de formateurs était insuffisant. Par rapport à la maquette actuelle, le volume horaire total est augmenté de 30 heures. L'augmentation du volume horaire porte sur les enseignements disciplinaires.

**Brigitte MARIN** indique qu'une centaine de visites n'a pas été réalisée. Or les heures correspondantes sont consommées. Seuls les responsables de site savent comment elles ont été utilisées. La Direction leur demandera de le lui indiquer. Ils ne pourront transmettre qu'une estimation à 10 % près — ne disposant pas d'un outil adéquat. Il faut toutefois préciser que l'utilisation des heures de RNA est codifiée dans la plateforme des services.

**Catherine** MOISAN estime qu'il faut construire une matrice de traduction entre le service des enseignants et le service aux élèves.

**Sophie CANAC** souligne que le renouvellement de la maquette permettra de mieux identifier l'utilisation des heures. Un bilan des APP sera demandé aux coordinateurs, au plus tard à la Toussaint. Les heures de RNA restantes seront utilisées pour des modules destinés aux étudiants en difficulté.

**Aude DONTENWILLE-GERBAUD** observe que les heures de RNA, qui sont des heures hors enseignement, seront utilisées pour un enseignement, l'APP.

**Lucile CADET** observe que les 30 heures d'enseignement supplémentaires par rapport à la maquette actuelle seront dispensées au semestre 4. Elle s'enquiert de l'augmentation horaire hebdomadaire qui en résulte pour les étudiants. Elle souhaite en outre savoir si cette augmentation soulèvera des difficultés logistiques.

**Xavier APARICIO** rapporte que les responsables de sites ont indiqué qu'il était possible d'organiser ces enseignements supplémentaires. Certains enseignements se poursuivront après les évaluations.

Philippe GERMAIN rapporte que le groupe de travail a voulu que les APP permettent aux stagiaires de concevoir ensemble une séance et la mettent en œuvre et l'observent à tour de rôle. La réduction de ce dispositif est donc regrettable. Par rigueur professionnelle, si ce dispositif est réduit, les APP ne doivent porter que sur l'un des deux cycles.

**Catherine MOISAN** partage cet avis, mais estime qu'il n'est pas judicieux d'indiquer dans la maquette le niveau sur lequel doivent porter les APP.

Xavier APARICIO estime également que cela relève de la liberté pédagogique.

**Geneviève GUILPAIN** souhaite que le vote sur la maquette DU n'ait lieu qu'après la présentation du compte rendu de la réunion du COSP.

**Xavier APARICIO** précise que, le chantier de la maquette M2 ayant été long, la mise en place de la nouvelle maquette du DU a été reportée à la rentrée 2019.

**Aude DONTENWILLE-GERBAUD** observe que les heures de suivi qui ne sont pas utilisées pour les étudiants en DU sont utilisées pour les APP du M2. Les deux maquettes doivent être votées simultanément. Par ailleurs, elle souhaite que le suivi des étudiants rejoignant l'ESPÉ en M2 soit renforcé, car ces étudiants ne disposent que d'une année pour élaborer leur mémoire.

Xavier APARICIO indique que cette question doit faire l'objet d'une discussion budgétaire.

Hervé SEBILLE souligne que, au cours des réunions du groupe de travail, divers points de vue se sont exprimés. La logique purement disciplinaire a pu, dans certains champs, laisser place à une logique de compétences professionnelles. Le recteur insiste sur l'importance de la polyvalence du maître. Il faut enfin souligner qu'un temps est prévu, sur le service des maîtres formateurs et des IEN, pour que ceux-ci interviennent dans le cadre du Master MEEF — ce qui représente une durée totale de 8 000 heures pour les maîtres formateurs.

**Brigitte MARIN** rappelle que Xavier Aparicio a exposé devant le COSP les discussions du groupe de travail, en insistant sur le fléchage des disciplines transversales. Le COSP a approuvé ce fléchage, ainsi que l'augmentation de 29 heures du volume horaire total. Les disparités en matière d'APP ont été soulignées. Il a donc semblé judicieux au COSP de corréler le nombre d'heures étudiant au nombre d'heures formateur. Le COSP a émis un avis favorable à la nouvelle maquette.

Catherine MOISAN souligne, en conclusion, la nécessité de disposer d'une matrice de passage entre les services et les heures d'activité. L'insuffisance du volume total d'heures de l'ESPÉ conduit à des choix insatisfaisants. Il est néanmoins nécessaire de réaliser une maquette, afin de construire un cadrage commun à l'ensemble des sites de l'ESPÉ. La construction de cette maquette n'interdit pas de souligner que l'insuffisance de moyens contraint l'ESPÉ à ne prévoir que deux séances d'APP au lieu de trois, à utiliser, pour ces APP, des heures qui ne sont pas des heures d'enseignement, et à réduire à deux le nombre de visites annuelles. Si les enseignants s'accordent sur une liste des éléments que l'ESPÉ doit abandonner en raison de moyens insuffisants, elle sera annexée au procèsverbal de la présente séance.

*Le conseil approuve à l'unanimité la maquette du Master MEEF 1 2<sup>e</sup> année.* 

# <u>POINT N° 3 : MISE AU VOTE : MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES, CALENDRIERS, MODIFICATIONS DES MAQUETTES MEEF 2 ET 4</u>

## Maquette du MEEF 2

**François COSTA** indique qu'il est proposé d'uniformiser les modalités d'évaluation des parcours technologiques et professionnels situés sur le site technologique et professionnel de Saint-Denis, en fixant la note plancher à 7 pour les UE du parcours de physique-chimie, de retirer l'UE de tronc commun du parcours de documentation, et d'augmenter le nombre d'heures de travaux dirigés et de réduire le nombre d'heures de cours du parcours SVT — le nombre total d'heures étant réduit de 2,5.

Catherine MOISAN souligne qu'il faudrait que le Conseil dispose d'un écrit pour se prononcer.

**Aude DONTENWILLE-GERBAUD** observe que certaines maquettes des parcours du second degré font apparaître comme cours magistraux des cours dispensés à des groupes de quatre ou cinq étudiants. Il n'existe donc pas d'équité entre le premier et le second degré.

**Brigitte MARIN** indique que cette question s'est posée lors de la création de l'ESPÉ, au cours des dialogues avec l'ensemble des universités partenaires. Il a alors été décidé que, pour le second degré, 1 heure de cours serait payée en moyenne 1,25 heure, ce qui n'est toutefois pas équitable. Il est exact qu'un réajustement (1 heure de cours = 1 heure rétribuée) pour les cours dispensés à des groupes de moins de dix ou quinze étudiants permettrait de réinjecter les heures rendues disponibles pour des visites dans le premier degré. Pour répondre à la demande formulée par les élus au cours de ce conseil, dans les enseignements relevant uniquement de l'ESPÉ, la question de la rétribution des heures de cours devant un faible nombre d'étudiants devra être rétribuée en heures TD. Ce point devra être traité à l'ordre du jour du prochain conseil de l'ESPÉ.

**Catherine MOISAN** propose d'une part, d'essayer de convaincre les partenaires de l'ESPÉ de la nécessité de modifier la situation et d'autre part, de rétablir l'équité au sein de l'ESPE en rétribuant en heures TD les enseignements effectués devant moins de vingt étudiants.

Le Conseil approuve à l'unanimité la maquette du MEEF 2.

# Maquette du MEEF 4

Brigitte MARIN indique que le seul parcours existant dans le MEEF 4 ne comporte aucune modification.

Le Conseil approuve à l'unanimité la maquette du MEEF 4.

# POINT N° 4: MISE AU VOTE: MISE EN PLACE / RECONDUCTION D'OPTIONS DEDIEES

**Julien NETTER** rapporte qu'un nouveau dispositif a été mis en place à Livry-Gargan dans deux groupes de M2 du master MEEF1. Constatant que la formation était morcelée et qu'il était difficile de lier la recherche au contenu des cours, les enseignants ont proposé aux étudiants de chacun des deux groupes de s'inscrire à la même UAR. Un groupe de réflexion a été créé pour suivre cette expérimentation, à laquelle les universités partenaires participent. Une première évaluation du dispositif auprès des étudiants d'un des deux groupes a montré que ceux-ci l'accueillaient très favorablement, voir annexe 3.

Martine AMIOT s'étonne d'apprendre lors de la présente séance l'existence de cette expérimentation.

**Catherine MOISAN** indique qu'elle est favorable à la reconduction de cette expérimentation et à son évaluation externe.

Julien NETTER indique qu'il est également favorable à une évaluation externe à l'ESPÉ.

**Xavier APARICIO** précise que l'expérimentation a été évaluée par le service Master et le service de le Recherche. Il est favorable à la reconduction de l'expérimentation, un an étant une période trop courte pour l'évaluer. Il sera difficile de généraliser ce dispositif.

Nicolas SCHMITT regrette de ne pas disposer de document écrit.

Le Conseil approuve à l'unanimité la reconduction de l'expérimentation, dix participants ne prenant pas part au vote.

# POINT N° 5: MISE AU VOTE: CHARTE DES VISITES

Stéphane BARDAU indique que la charte des visites affirme le principe du respect, de l'écoute et de la confiance réciproque. La charte énonce des préconisations et fournit des exemples de conduite inadaptée. Elle évoque la relation de confiance, la posture bienveillante, qui impose que l'exigence s'inscrive dans une progressivité —, l'écoute des préoccupations et des demandes du fonctionnaire stagiaire et l'inscription de la visite dans une démarche collective de coopération. Les comportements inadaptés seraient examinés par le comité de déontologie

Éric MESNARD observe qu'il n'est pas possible d'être progressif dans le cadre d'une seule visite. La charte évoque la démarche collective, mais, depuis quatre ou cinq ans, les évaluateurs ne disposent plus de temps de rencontre — hormis en Seine-Saint-Denis. Or il existe des disparités importantes entre les notes attribuées à un même stagiaire par des formateurs différents.

**Hervé SEBILLE** précise que les commissions d'harmonisation des notes se réuniront en novembre et en février dans les trois départements de l'Académie.

**Aude DONTENWILLE-GERBAUD** note que la charte concerne les formateurs, mais non les stagiaires. Elle souhaite savoir quel temps de formation permettra l'accompagnement en dehors des visites prévues par la charte.

**Stéphane BARDAU** indique qu'il peut s'agir des rencontres lors des entretiens ou des commissions mixtes, ou de l'accompagnement par les maîtres formateurs, qui disposent d'un temps spécifique pour cela.

**Lucile CADET** souligne que les dates des commissions mixtes doivent être prises en compte dans l'organisation des IFR UAR. Elle estime que la charte ne doit pas être focalisée sur les devoirs des formateurs mais qu'elle doit Bonneuil-sur-Marne, le 14 juin 2018

aussi prendre en compte ceux des stagiaires, précisant que deux des stagiaires qu'elle suivait ont annulé à quatre reprises leur visite. Sur un autre aspect, Lucile Cadet demande que des solutions soient proposées pour que les formateurs soient aussi protégés des remises tardives de mémoire — qui leur parviennent parfois à minuit la veille d'une soutenance prévue à 9 heures.

**Stéphane BARDAU** propose de traiter cette question dans la charte des mémoires.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD indique que la commission de déontologie suscite de vives inquiétudes.

**Brigitte MARIN** indique que cette commission est composée de membres désignés par le rectorat, de membres désignés par les universités et de représentants de l'ESPÉ. Selon les statuts, les membres représentant l'ESPÉ sont désignés par la directrice de l'ESPÉ. Un appel général à candidatures sera lancé au sein de l'ESPE afin de prendre en compte de nouvelles candidatures qui ne se seraient pas encore exprimées. Il est proposé que la composition de la commission soit approuvée par le Conseil en septembre.

**Catherine MOISAN** indique qu'il sera fait appel au volontariat. Un texte présentant la création d'une commission de déontologie sera très prochainement publiée.

Sophie CANAC précise qu'un appel à candidatures auprès des étudiants sera lancé à la rentrée.

Pauline BATOT suggère de faire appel aux anciens étudiants.

Catherine MOISAN approuve cette proposition.

**Lucile CADET** note que la charte prévoit que toute visite soit annoncée. Or certains stagiaires ne répondent pas aux sollicitations.

**Philippe GERMAIN** désapprouve certains exemples de conduite inadaptée cités par la charte. La charte énonce ainsi que « des positions tranchées et potentiellement divergentes de la part des formateurs entraînent chez le stagiaire doute et confusion susceptibles de le déstabiliser ». Or les formateurs ne sont pas responsables de l'avis de leurs collègues.

Stéphane BARDAU indique que le problème réside dans le caractère tranché des positions.

**Hervé SEBILLE** souligne que la charte des visites est un outil de réflexion pour les formateurs et pour les stagiaires. Il ne s'agit pas d'un règlement.

Éric MESNARD partage la crainte de judiciarisation des rapports entre les formateurs et les stagiaires.

**Aude DONTENWILLE-GERBAUD** ajoute que cette charte pourrait participer à la normativité des pratiques pédagogiques.

Catherine MOISAN indique qu'elle comprend ces craintes, mais souligne qu'une charte n'est pas un document opposable. S'agissant d'une charte pour les formateurs, elle doit demeurer entre les mains des formateurs. Dans le cas contraire, des éléments relatifs à la responsabilité des stagiaires doivent y être ajoutés. Catherine MOISAN propose de reporter le vote ou de soumettre la charte à l'approbation du Conseil après en avoir retiré les exemples de mauvaises pratiques.

# <u>POINT N° 6 : MISE AU VOTE : FORMATION EN MATHEMATIQUES POUR LES CONTRACTUELS DU</u> SECOND DEGRE (ESPE/UPEC)

Alain BERNARD indique qu'il existe un besoin de formation pour les contractuels du second degré qui préparent le CAPES externe de mathématiques. Ces contractuels sont nombreux mais beaucoup échouent, faute de comprendre les attendus du concours. En outre, les résultats de ceux inscrits au Master MEEF sont décevants car il leur est difficile de suivre une formation en assurant une charge d'enseignement. Le projet d'innovation pédagogique pour lequel l'ESPÉ a obtenu une subvention pour l'année 2018 a perdu son public cible, il est donc proposé de modifier ce projet. La formation durerait deux ans. Les contractuels qui échoueraient au concours

après une première année propédeutique bénéficieraient d'un parcours adapté en seconde année, qui prendrait la forme d'une formation en alternance, en Master 1 MEEF ou dans une AEU dédiée, dans le cadre d'un contrat d'enseignement de six heures payées dix-huit heures. Les contractuels seraient sélectionnés par une commission mixte ESPÉ- facultés.

**Catherine MOISAN** s'enquiert du nombre d'enseignants contractuels en mathématiques dans l'académie de Créteil.

Martine AMIOT indique que l'Académie en compte plus de 600, la plupart en Seine-Saint-Denis.

Le Conseil approuve à l'unanimité moins une abstention la formation en mathématiques pour les contractuels du second degré (ESPE/UPEC).

# POINT N° 7: MISE AU VOTE: PREPARATION DES ENSEIGNANTS CONTRACTUELS DE MATHEMATIQUES AU CAPES (ESPE/PARIS 13)

André TARDIEU indique que les contractuels qui échouent au concours échouent le plus souvent à l'oral. Le projet consiste à inscrire une quarantaine de contractuels à la séance de groupe du Master MEEF préparant les oraux. Cette séance a lieu le mercredi après-midi. Au cours de l'année, dix séances sont consacrées à l'épreuve sur dossier et dix autres séances à la leçon, voir annexe 2. Les enseignants estiment qu'il est possible d'accueillir ces contractuels sans heure supplémentaire.

Marie-Hélène LE YAOUANQ précise que les UE de préparation à l'oral sont financées par l'ESPÉ. Si la maquette, qui limite à trente le nombre d'étudiants par groupe, est respectée, l'accueil d'une quarantaine de contractuels nécessitera d'ouvrir un second groupe.

Alain BERNARD souligne qu'il faut aussi prendre en considération le coût de la mise en stage des contractuels.

**Martine AMIOT** précise que le projet ne prévoit ni la création d'un groupe supplémentaire — le groupe actuel n'étant pas complet —, ni la mise en stage des contractuels.

Alain BERNARD indique qu'il faudra résoudre la question du versement des frais d'inscription des contractuels au Master.

Le Conseil approuve à l'unanimité moins une abstention la préparation des enseignants contractuels de mathématiques au CAPES (ESPE/Paris 13), sous réserve que les groupes ne comptent pas plus de trente étudiants.

## POINT N° 8: INFORMATION: INTERRUPTION DU PARCOURS MATHS-INFORMATIQUE A L'UPEM

**Frédéric SALY-GIOCANTI** regrette que, en raison d'une insuffisance de moyens, il soit nécessaire d'interrompre temporairement le parcours maths-informatique de l'UPEM. En effet, le groupe de travaux dirigés de ce parcours ne compte que cinq étudiants, alors que ceux des autres parcours en compte de quarante-cinq à cinquante.

**Marie-Hélène LE YAOUANQ** rapporte qu'un stagiaire en maths-informatique devrait voir son stage renouvelé. Il faut donc que le diplôme demeure administrativement ouvert.

**Frédéric SALY-GIOCANTI** suppose qu'il est possible de le laisser ouvert.

# POINT N° 9: INFORMATION: PREPARATION DE LA RENTREE 2018

**Alain HENRI** annonce que, pour les sites de Torcy et de Sénart, les effectifs sont de 375 étudiants en Master 1 et 500 étudiants en Master 2. La rentrée est prévue au cours de la dernière semaine d'août, de même que les accueils pédagogiques.

**Gérard PHELIPPEAU** indique que, pour le site de Livry-Gargan, les effectifs sont de 240 étudiants en Master 1 et environ 1 000 étudiants en Master 2. Le calendrier est identique à celui des sites de Torcy et de Sénart.

**Anne BERNARD** indique que, pour le site du Val-de-Marne, le nombre d'EFS diminue, mais le nombre de groupes reste identique. La rentrée s'effectuera au cours de la dernière semaine d'août. La destruction du gymnase soulève de grandes difficultés pour la formation des étudiants en EPS.

**Sébastien COMBESCOT** indique que, pour le second degré technique et professionnel, une importante diminution du nombre d'étudiants en lettres-histoire-géographie-langue est attendue. La rentrée aura lieu le mardi 28 août pour les stagiaires et le 3 septembre pour les étudiants en Master 1.

Marie-France ROSSIGNOL indique que pour le second degré général, la rentrée aura lieu en septembre. Le nombre d'EFS devrait se réduire, notamment en raison d'une réduction de 25 % des postes offerts aux concours.

# POINT N° 10: INFORMATION: RETOUR SUR LA DERNIERE SEANCE DU COSP

**Denis ALAMARGOT** indique que le projet de masterisation du Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive a été présenté au COSP. Le Master compterait 330 heures de cours et 30 heures d'initiation à la recherche et le Master 2 compterait 220 heures d'approfondissement. Le COSP a également examiné le bilan des actions de formation continue pour les premier et second degrés. Il n'a pas formulé de préconisations.

# POINT N° 11: INFORMATION: RENOUVELLEMENT DU CONSEIL DE L'ESPE ET CALENDRIER 20182019

**Brigitte MARIN** annonce que les élections générales auront lieu en octobre 2018. Les prochaines séances auront lieu les 20 septembre et 15 novembre 2018, puis les 14 février, 11 avril et 20 juin 2019.

# Point N° 12: QUESTIONS DIVERSES

# 1 – Évaluation des formations

Stéphane BARDAU indique que, parmi les 882 étudiants inscrits en Master 1 premier degré en septembre 2015, 571 sont devenus EFS dans l'académie de Créteil, dont 518 la première année et 53 l'année suivante. Parmi les 311 restants, 52 avaient quitté l'ESPÉ en 2018 sans être devenus stagiaires dans l'académie de Créteil, 21 sont encore présents, le devenir des 238 autres n'ayant pu être déterminé. Par rapport aux étudiants ayant rejoint l'ESPÉ en Master 2, le taux de titularisation est supérieur, et le nombre de démissions et de renoncements est inférieur.

**Catherine MOISAN** souhaite que les étudiants quittant l'ESPÉ fassent l'objet d'un suivi. Elle souhaite en outre que l'évaluation des formations soit étendue au second degré.

## 2 - Modalités de service

**Geneviève GUILPAIN** rapporte que le nouveau directeur du site de Livry-Gargan n'exerce cette fonction qu'à mi-temps, alors qu'il s'agit du plus gros site de France. En outre, le site ne dispose pas de directeur adjoint. Elle souhaite que le RNA du directeur soit révisé.

**Brigitte MARIN** indique que le Conseil votera en septembre le tableau des primes. Les responsables de site bénéficient d'une modulation de service. Ainsi, les PRAG assurent 128 heures de cours — pour un service de 384 heures —, soit une décharge de 256 heures. Le responsable des deux sites de Seine-et-Marne ne doit assurer que 64 heures de cours. Par ailleurs, les PRAG bénéficient d'une prime de 147 heures — ce qui peut leur permettre de n'assurer aucune heure de cours. Pour les enseignants-chercheurs, la décharge est deux fois moins élevée.

# 3 – Licence professionnelle de Saint-Denis

**François COSTA** indique que cette licence professionnelle donnerait des compétences de formateur et des compétences disciplinaires en transformation des métiers. Le but est de former des enseignants en CFA et des formateurs en entreprise, ainsi que de constituer un vivier pour les filières de l'ESPÉ. Le financement est en cours de négociation avec le CFA académique.

Catherine MOISAN souligne qu'il faut aussi négocier avec les CFA privés.

# 4 – Fermeture de la cantine

Brigitte MARIN indique que la cantine est fermée depuis le 1<sup>er</sup> juin en raison d'un manque de moyens. Elle rouvrira à la reprise des cours pour l'ensemble des mentions.

La prochaine réunion se tiendra le jeudi 20 septembre 2018.

La séance est levée à 17 heures 05.

# Communiqué intersyndical

"Les élus du Conseil de l'ESPE, en date du 14 juin 2018, s'inquiètent vivement des informations qui circulent actuellement dans la presse à propos d'une probable réforme de la formation des enseignants. Ayant lu attentivement les différents rapports de la Cour des Comptes, ayant écouté les propos du ministre Blanquer lors de sa venue à l'ESPE de Rouen, ils demandent qu'un vrai débat puisse avoir lieu sur la formation des enseignants avant toute prise de décision politique. Ils refusent, par principe, toute précarisation des futurs stagiaires et réaffirment haut et fort leur attachement aux concours de recrutement et au statut de fonctionnaires-stagiaires".

# Communiqué de la section Snesup de l'ESPE

"La section Snesup de l'ESPE considère inacceptable l'augmentation des heures complémentaires et des vacations en lieu et place d'une véritable politique de recrutement de formateurs. Elle rappelle avec force qu'il manque plus de 50 postes (384h) pour être en mesure d'assurer les formations, notamment dans le Premier degré."

### **ANNEXE 2**

# Projet de formation des enseignants contractuels

Des contacts répétés entre Eric Degorce, inspecteur en Mathématiques du rectorat de Créteil, et le département de Mathématiques de l'Université Paris 13 ont mis en évidence l'intérêt qu'il pourrait y avoir à proposer une formation, dispensée par l'université Paris 13, à l'adresse de certains contractuels en Mathématiques, exerçant plus spécifiquement dans la partie nord de l'académie.

Le public visé est composé de contractuels ayant une formation scientifique dont au moins les deux premières années contiennent des Mathématiques à un bon niveau (Classes Préparatoires, Licences, Ecoles d'ingénieurs, diverses formations techniques, ...). Pour la plupart, ils ont validé des études au niveau Master ou équivalent et souhaitent se reconvertir dans l'enseignement. Il peut s'agir de contractuels ayant exercé une activité professionnelle autre que l'enseignement pendant de nombreuses années. Certains d'entre eux se présentent au CAPES dans le but d'être titularisés. L'objectif premier est de reprendre et consolider les connaissances Mathématiques fondamentales de ces contractuels. On attend de cette formation qu'elle les aide à assurer leur charge d'enseignement dans les meilleures conditions, pour leur intérêt et celui de leurs élèves. Elle peut aussi s'avérer utile pour ceux d'entre eux qui souhaitent passer le CAPES.

Les UE « Conception de Séquences » et « Analyse de Dossiers » de première année du Master MEEF dispensent aux étudiants désireux de présenter le concours du CAPES un enseignement dont l'objectif est la préparation à l'oral de ce concours. Le contenu de ces enseignements paraît très adapté à l'objectif visé pour la formation des contractuels mentionnés ci-dessus. Pour cette raison, le département de Mathématiques de l'université Paris 13 et le responsable du Master MEEF proposent une formation des enseignants contractuels structurée de la façon suivante :

- l'inspection sélectionne un groupe d'environ 50 contractuels intéressés,
- ces derniers suivent 20 séances de cours des UE ci-dessus, programmées les mercredis après-midi et tout au long de l'année,
- les contractuels sont donc intégrés dans les enseignements prévus dans le cadre de la première année du Master MEEF, il appartient donc aux enseignants en charge de ces 20 séances de cours de les concevoir de manière à satisfaire les deux publics qui y assisteront.

Un projet pédagogique préparé par Frédéric Clerc, enseignant qui a une longue expérience des UE « Conception de Séquences » et « Analyse de Dossiers » et prendra en charge la formation dont il est question ici est attaché au présent descriptif.

Certains aspects techniques sont à préciser : montant et prise en charge des droits d'inscriptions, évaluation des étudiants contractuels dans le but d'une capitalisation d'ECTS, le cas échéant. Ils feront l'objet de discussions entre le Rectorat et les services centraux de l'université Paris 13.

# AIDE À LA PRÉPARATION DU CAPES

On a affaire à des enseignants vacataires de l'Académie de Créteil que l'on cherche à préparer (essentiellement) aux oraux du CAPES externe de mathématiques. Ces enseignants ont été recrutés pour la solidité de leur parcours mathématique; ils doivent satisfaire la condition de diplôme nécessaire pour être nommés certifiés stagiaire en cas de succès au concours.

La formation compte 60 heures (20 séances de trois heures), placées pour moitié entre mi-septembre et fin novembre 2018, et pour l'autre moitié entre mi-février et fin mai 2019. Les deux oraux ("Leçon" et "Épreuve sur dossier") sont préparés à parts égales, cinq séances de chaque oral au S1 et au S2.

# **Planning**

	Leçon	Épreuve sur dossier
1 <sup>er</sup> semestre	mercredi 19 septembre	mercredi 12 septembre
	mercredi 3 octobre	mercredi 26 septembre
	mercredi 17 octobre	mercredi 10 octobre
	mercredi 14 novembre	mercredi 7 novembre
	mercredi 28 novembre	mercredi 21 novembre
2 <sup>nd</sup> semestre	mercredi 13 février	mercredi 20 février
	mercredi 13 mars	mercredi 20 mars
	mercredi 27 mars	mercredi 3 avril
	mercredi 10 avril	mercredi 17 avril
	mercredi 15 mai	mercredi 22 mai

#### Intervenants

Nous serons deux intervenants :

- Anne Queguiner (plutôt au 1er semestre);
- Frédéric Clerc (plutôt au 2<sup>nd</sup> semestre).

# Organisation de la formation "Leçon"

Trente-huit leçons figurent sur la liste de la session 2018; on peut s'attendre à un nombre très proche pour les leçons de la session 2019.

Les deux semestres seront organisés à peu près de la même manière :

- une première séance inaugurale où sera travaillée en profondeur une unique leçon de la liste;
- trois séances où deux leçons seront présentées par des étudiants et/ou des vacataires, puis reprises par l'enseignant;
- une ultime séance qui donnera lieu à un travail sur une leçon bien choisie, et qui conduira à la production d'un écrit (évaluation?).

On peut espérer visiter ainsi une bonne quinzaine de leçons, soit un bon tiers de la liste actuelle.

Nous veillerons à bien diversifier les leçons que nous choisirons d'étudier :

- en variant les thèmes mathématiques abordés : analyse, probabilités, algèbre, géométrie;
- en variant l'étendue des niveaux abordés (Collège, Lycée);
- en variant les types de leçons : leçons théoriques, leçons d'exemples er de problèmes.

# Organisation de la formation "Épreuve sur dossier"

Le travail se fera surtout à partir des annales des dossiers proposés lors des sessions antérieures du CAPES. Nous insisterons au 1<sup>er</sup> semestre sur le choix des exercices que le candidat aura à présenter au jury. Nous espérons ainsi leur donner un certain nombre de réflexes dans la résolution des exercices du Collège et du Lycée, et leur permettre aussi de se constituer une banque d'exercices intéressants, ambitieux et variés. Nous insisterons au 2<sup>nd</sup> semestre sur la résolution des exercices comme devant une classe, ainsi que sur l'analyse de copies d'élèves.

Chaque séance verra un ou deux dossier(s) traité(s), soit par l'enseignant (plutôt en début de semestre), soit par un étudiant et/ou un vacataire.

Nous veillerons à respecter la grande variété de thèmes, de niveaux, de types d'exercice que l'on trouve dans les annales.

Chaque semestre se terminera par une ultime séance qui donnera lieu à un travail sur un dossier bien choisi, et qui conduira à la production d'un écrit (évaluation?).



# **ANNEXE 3**

# Une IFR adossée pour améliorer la cohérence de la formation

Présentation d'une expérimentation pédagogique réalisée sous l'égide du Centre de Valorisation des Innovations Pédagogiques (CVIP)

Depuis septembre 2017, une expérimentation pédagogique est menée à l'Espé de Créteil sur le site de Livry-Gargan (93) au sein de deux groupes de M2 pour tenter d'optimiser la cohérence de la formation.

# Un diagnostic déjà ancien

Le manque d'articulation entre les cours des M2 et l'Initiation et la Formation à la Recherche (IFR) est régulièrement pointé du doigt par les différents acteurs et actrices impliqué·e·s dans le master MEEF1. Il découle assez largement d'une division du travail entre d'un côté les enseignant⋅e⋅s chercheur⋅e⋅s de l'Éspé ou des universités partenaires, qui encadrent une grande partie des IFR, et de l'autre les PRAG-PRCE ou formateurs et formatrices issu·e·s du primaire qui encadrent les cours hors options de recherches. Il en résulte un sentiment de morcellement renforcé de la formation et une difficulté manifeste à lier les contenus travaillés pendant les heures de cours consacrées à la recherche et ceux qui relèvent du reste de la maquette. En effet, les étudiantes des groupes d'IFR proviennent de groupes de M2 variés, rattachés en outre aux différents sites de l'Éspé de Créteil, et les groupes de M2 rassemblent des étudiant·e·s inscrit·e·s dans des IFR très diverses. Il n'est pas possible alors de s'appuyer sur une expérience commune au sein du groupe d'étudiant es de M2 ou de l'IFR si bien que des redites sont nécessaires de part et d'autre -alors que les heures de formation sont comptées- ou qu'une séparation est marquée. Le sentiment de déconnection de la recherche du reste de la formation perçu par un certain nombre d'étudiant es obère la fécondation nécessaire de l'une par l'autre au service de la pratique des futur es professeur es des écoles. Elle pèse sur la formation et jette le discrédit sur la recherche.

# Le dispositif mis en œuvre

Pour pallier cette difficulté, un dispositif expérimental est mis en place dans le cadre de l'innovation pédagogique encouragée par l'Éspé de Créteil. Il s'agit, à moyens constants et sans financement exceptionnel, d'appliquer à deux groupes de M2 (les groupes M21-38.1 et M22-38.2) une organisation de l'année de formation légèrement différente, qui permette de mieux lier recherche et formation sans diminuer l'importance de l'un ou de l'autre des deux aspects. Au contraire, le but est de permettre un enrichissement mutuel. Le dispositif expérimental est caractérisé par les traits suivants :

- 1- Une IFR spécifique est attachée à chaque groupe. Ainsi, les étudiant·e·s n'ont pas le loisir de choisir leur IFR, ils ou elles sont automatiquement affecté·e·s à l'IFR adossée au groupe. Il en découle une contrainte dans le recrutement des EFS de ces groupes : ils sont constitués d'étudiant·e·s qui viennent d'autres académies, et n'ont donc pas été inscrit·e·s dans les IFR de l'Éspé de Créteil l'an précédent.
- 2- Les étudiant-e-s sont également choisi-e-s en fonction du niveau de leur affectation sur le terrain : maternelle (groupe 38.1) ou élémentaire (groupe 38.2), de façon à faciliter l'accompagnement en début d'année.
- 3- La maquette est scrupuleusement respectée.
- 4- L'équipe qui encadre chaque groupe de M2 est resserrée, les mêmes personnels assurant l'ensemble des cours dispensés et l'encadrement des mémoires voire les suivis de terrain.
- 5- **Un groupe de réflexion (GR) est constitué** pour nourrir et suivre l'expérimentation, ouverte à l'ensemble des formateurs et formatrices qui interviennent auprès des étudiant·e·s.
- 6- **Une évaluation est mise en œuvre** pour suivre les résultats de l'expérimentation, auprès des étudiant·e·s comme des formateurs et formatrices.

# Un dispositif qui ouvre des possibles

Comme tout dispositif, le principe d'IFR adossée ouvre des possibilités et crée des contraintes nouvelles. Sa mise en œuvre ne relève pas d'une recette qu'il suffirait d'appliquer pour améliorer la formation. Elle facilite cependant certains fonctionnements. Le dispositif a été interprété de façon un peu différente dans les deux groupes expérimentaux, selon les priorités reconnues par les encadrant·e·s.

Une contrainte nouvelle réside dans l'absence de choix de l'IFR. Il est ainsi demandé aux étudiant-e-s de signer dès le premier jour de formation un document stipulant qu'il-elle-s renoncent à ce choix. Deux partis-pris assez différents ont été adoptés pour tenir compte de cette contrainte dans les deux groupes expérimentaux. Dans le groupe 38.1, un large choix de thèmes de recherche a été proposé aux étudiant-e-s, mobilisant éventuellement des cadres théoriques assez différents relevant de la sociologie, de la psychologie, des didactiques. Dans le groupe 38.2, les sujets de mémoires ont été tournés vers les pratiques d'évaluation, abordées selon une approche plutôt didactique.

Une seconde contrainte réside dans le **danger de mise à l'écart des universités partenaires**. En effet, elles interviennent aujourd'hui avant tout par le biais d'IFR spécifiques. Un enseignant chercheur de l'université Paris 8 (J.-Y. Rochex, équipe Circeft Escol) intervient dans le groupe 38.1, prouvant qu'il est possible d'intégrer les universités partenaires au dispositif. On ne doit cependant pas négliger cette contrainte, qui implique sans doute de penser plus finement l'articulation des apports des uns et des autres.

On peut dégager plusieurs libertés nouvelles rendues possibles par l'adossement de l'IFR. Tout d'abord, l'IFR peut s'appuyer sur les cours qui sont dispensés par ailleurs au sein du groupe en même

temps qu'elle en constitue une mise en perspective. Le lien entre pratique de terrain, apports théoriques, recherche est ainsi rendu nettement plus facile, d'autant que ce sont les mêmes formateur·trice·s qui encadrent les étudiant·e·s. et qui réalisent, dans les deux groupes concernés, leurs suivis dans les classes. Cela permet aussi d'assurer une homogénéité de discours des formateur·trice·s et une circulation plus aisée des concepts ou outils scientifiques convoqués. Ainsi, un concept scientifique peut être introduit dans une UE « recherche » et utilisé dans une UE « professionnelle » pour l'analyser et réciproquement, une situation professionnelle travaillée dans une UE « professionnelle » peut être utilisée pour illustrer un concept scientifique dans une UE « recherche ».

La construction du collectif d'étudiant-e-s bénéficie nettement du resserrement de la formation. Ainsi, c'est un espace de réflexion continu qui est ouvert si bien que le travail de couture des différents apports et expériences, s'il est réalisé aussi souvent que possible par les formateur·trice-s, doit également beaucoup aux étudiant-e-s lors des discussions collectives. Le collectif joue un rôle certain pour soutenir les étudiant-e-s dans la perspective de la réalisation du mémoire, qui constitue pour eux un travail d'autant plus important qu'ils sont « néo » entrants dans l'académie et ne bénéficient pas du travail antérieur de leur note de recherche. La plupart n'a d'ailleurs jamais réalisé de recherche.

Point décisif quoiqu'on n'en soupçonne pas immédiatement l'importance, l'IFR n'est plus nécessairement cantonnée au mercredi après-midi. **Cela permet d'organiser des visites collectives sur le terrain** pour accompagner les stagiaires dans le travail d'observation et d'analyse des pratiques enseignantes et de l'activité des élèves. Ce travail de terrain est plébiscité par les étudiant·e·s lors des évaluations du dispositif réalisées pendant la première année de l'expérimentation, 100% d'entre eux·elles les jugeant utiles ou très utiles.

Le fait de dégager les mercredis après-midi permet en outre d'envisager un travail commun des étudiants travaillant en binômes, en concertation avec les coordinateurs des groupes concernés. Lors de la première année de l'expérimentation, plusieurs séances rassemblant formateurs et PEMF ont ainsi permis d'accompagner directement les étudiants dans la préparation de leurs séances, dans l'organisation de leurs progressions ou plus largement dans une réflexion personnalisée sur leurs pratiques. On doit cependant tempérer le bénéfice des ces séances en ajoutant que les retours des étudiants sur la façon dont elles ont été mises en œuvre est mitigé. Ces séances pourront en outre être désormais organisées le mercredi matin pour tous les groupes.

Pour ce qui est de l'équipe encadrante enfin, la participation de l'IFR à l'ensemble du travail mené avec le groupe tend à **gommer les différences statutaires** et engage à un travail collectif dont on sait par ailleurs la difficulté. L'organisation d'un groupe de réflexion (GR) soutient cette avancée.

## Les premiers retours

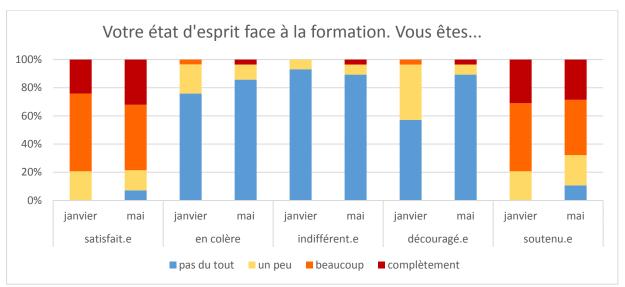
Lors de la première année de mise en œuvre, l'analyse de la composition des groupes participants à l'expérimentation fait apparaitre que les profils des étudiant·e·s sont très variés, ce qui découle largement de leur qualité de « néo » entrants dans l'académie. Nombreux sont ceux qui se reconvertissent, comme c'est également le cas dans d'autres groupes de M2 de Livry-Gargan. Les étudiant·e·s des 2 groupes sont également plus nombreux à être issu·e·s du 2<sup>nd</sup> concours externe. Leurs performances au concours sont très inégales, avec une forte dispersion autour d'une place moyenne déclarée de 469 sur la liste principale pour le groupe 38.1. Si la plupart des étudiant·e·s n'a jamais effectué de recherche, certain·e·s ont déjà réalisé des mémoires dans plusieurs cursus. Leurs situations sociales sont également disparates, certain·e·s étant déjà solidement installé·e·s dans la région quand

d'autres pâtissent d'une réelle précarité, avec des problèmes de logement très importants et qui ont perduré toute l'année pour certain·e·s. Ainsi, les groupes sont très hétérogènes et les difficultés nombreuses.

À l'issue de la première année d'expérimentation dans le groupe 38.1, les 32 étudiants initialement inscrits ont validé les UE hors mémoire et 29 ont obtenu leur M2, les trois autres n'ayant pas rendu leur mémoire. Deux étudiants devraient continuer leur travail de recherche en doctorat. Concernant le groupe 38.2, 2 étudiant·e·s n'ont pas validé leur mémoire et 2 autres n'ont pu le finaliser suite à des problèmes de santé importants. Par ailleurs, 10 étudiant·e·s ont accepté de poursuivre une collaboration pour des recherches futures.

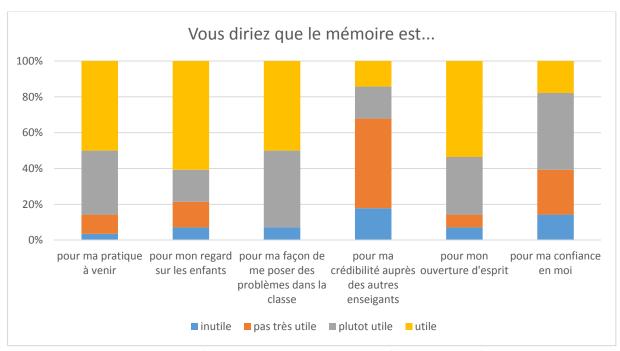
Deux évaluations différentes du dispositif ont été menées au sein de l'Espé en 2017-18. Une première émane des coordonnateurs des groupes, avec quelques différences selon les 2 groupes. Elle consiste en trois questionnaires anonymes passés en octobre 2017, janvier 2018 et mai 2018 pour le groupe 38.1, en septembre 2017, janvier 2018 et juin 2018 pour le groupe 38.2. La seconde évaluation, dont les résultats ne sont pas encore communiqués, a été menée par la direction de la recherche.

La tonalité des réponses aux trois questionnaires anonymes, si elle n'est pas unanime, incline cependant nettement vers la satisfaction des étudiant·e·s quant à leur formation, qu'il s'agisse des cours, des observations accompagnées, des ateliers professionnels ou de l'encadrement de la recherche.



Retour des étudiants dans le groupe 38.1, résultats sur 28 étudiants mi janvier 2018 et mi mai 2018.

L'accompagnement dont ils ont pu bénéficier pour le mémoire est globalement apprécié et la complémentarité des cours et du suivi individuel est soulignée. Surtout, le bénéfice de la recherche pour leur formation professionnelle leur apparait nettement quand il leur était encore très abstrait au début de l'année.



Retour des étudiants dans le groupe 38.1, résultats sur 28 étudiants mi mai 2018.

n

meilleur accompagnement de mon

travail de recherche

Les observations, les ateliers professionnels et les cours consacrés à la recherche sont les éléments du dispositif qui emportent le plus d'adhésion, le bénéfice des cours en amphithéâtre et des séances de travail en binôme paraissant moins évident aux étudiant-e-s.

Concernant le groupe 38.2, les étudiant·e·s ont également estimé que le dispositif proposé leur avait permis d'être bien accompagné·e·s pour réaliser leur mémoire et de mieux comprendre les apports de la recherche dans la formation.

Concernant le dispositif expérimental (même option recherche pour

tous les EFS du groupe)

de discuter de ma recherche avec

mes collègues

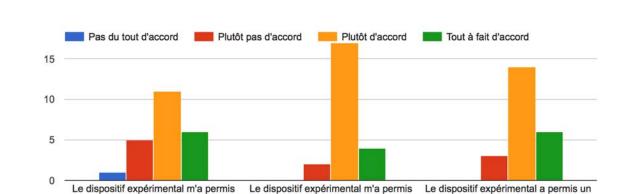


Figure 1: réponses des EFS du groupe 38.2 à l'issue de la formation

de mieux comprendre les enjeux de la

recherche dans la formation

Par ailleurs, il est intéressant de noter que, malgré les conditions de formation difficiles que nous avons évoquées, les EFS du groupe 38.2 considèrent très majoritairement que la lecture d'articles scientifiques est enrichissante (83%), sans être trop difficile (74%) et que le travail de recherche demandé n'est pas très difficile (78%).

Notons également l'importance du temps dédié/accordé à la recherche : 70% des EFS sont « plutôt d'accord », voire « tout à fait d'accord » avec le fait que le temps consacré à la recherche est conséquent, mais qu'il est justifié par les apports.

Si le dispositif ne constitue pas une recette toute faite, sa mise en œuvre pendant une année dans deux groupes sur le site Espé de Livry Gargan produit donc des résultats encourageants que l'on peut espérer voir confirmés à l'avenir.

# **Perspectives**

L'expérimentation est reconduite pour l'année 2018-19, dans deux groupes coordonnés comme en 2017-18 par Nathalie Sayac et Julien Netter. Les coordonnateurs attirent comme l'an dernier l'attention sur la nécessité d'une évaluation extérieure à l'Espé qu'il ne leur est par définition pas possible de mettre en place.

Plusieurs points devraient évoluer pour la deuxième année d'expérimentation :

- La maquette de M2 est modifiée, ce qui va amener à reconsidérer les équilibres de l'emploi du temps ;
- Les équipes devraient évoluer à la marge, du fait des arrivées et départs de formateurs et formatrices à l'Espé ;
- Les séances de travail en binôme seront repensées et leur nombre réduit.